

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

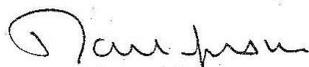
L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marie Gagnon
Directrice générale



Daniel Jean, CMA
Directeur du soutien administratif et technologique

Nicolet, le 6 octobre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale de police du Québec, qui comprennent le bilan au 30 juin 2011, l'état des résultats et des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Montréal, le 6 octobre 2011

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Résultats et actifs nets

de l'exercice clos le 30 juin 2011

| | 2011 | 2010 |
|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| PRODUITS | | |
| Contributions des corps de police (note 3) | 11 713 441 \$ | 11 197 406 \$ |
| Subvention du gouvernement du Québec | | |
| Loyer | 6 579 700 | 6 804 700 |
| Formation (note 4) | 10 211 309 | 9 578 497 |
| Hébergement (note 4) | 4 053 525 | 4 017 434 |
| Intérêts | 14 514 | 955 |
| Autres | 380 272 | 291 836 |
| | 32 952 761 | 31 890 828 |
| CHARGES | | |
| Traitements et avantages sociaux (note 5) | 17 502 347 | 17 466 925 |
| Transport et communication | 728 959 | 542 041 |
| Services professionnels | 1 510 920 | 1 570 982 |
| Entretien et réparations | 310 572 | 284 831 |
| Loyer – Société immobilière du Québec | 8 297 878 | 8 184 878 |
| Location de matériel et autres | 222 058 | 222 229 |
| Fournitures, matériel pédagogique et autres (note 6) | 2 107 650 | 2 039 460 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 929 920 | 899 267 |
| | 31 610 304 | 31 210 613 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 1 342 457 | 680 215 |
| ACTIFS NETS AU DÉBUT | 1 561 400 | 881 185 |
| ACTIFS NETS À LA FIN | 2 903 857 \$ | 1 561 400 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 30 juin 2011

| | 2011 | 2010 |
|-----------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 544 016 \$ | – \$ |
| Créances | 2 870 991 | 2 534 169 |
| Contributions des corps de police à recevoir | | |
| Premier versement | 8 135 486 | 8 080 417 |
| Deuxième versement | 3 711 482 | 3 588 513 |
| Subvention à recevoir du gouvernement du Québec | – | 6 579 700 |
| Stocks | 533 725 | 571 416 |
| Loyer payé d'avance – Société immobilière du Québec | 4 168 421 | – |
| | 19 964 122 | 21 354 215 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 2 718 461 | 2 185 684 |
| | 22 682 582 \$ | 23 539 899 \$ |
| PASSIF | | |
| À court terme | | |
| Découvert bancaire | – \$ | 89 240 \$ |
| Emprunt à court terme (note 8) | – | 1 330 757 |
| Charges à payer et frais courus | | |
| Traitements et avantages sociaux | 792 280 | 882 441 |
| Loyer – Société immobilière du Québec | – | 2 096 150 |
| Autres | 2 437 965 | 1 338 299 |
| Provision pour vacances | 1 076 754 | 1 082 036 |
| Produits reportés (note 9) | | |
| Contributions des corps de police | 8 885 227 | 8 751 699 |
| Subvention du gouvernement du Québec | 4 934 775 | 4 934 775 |
| Autres | 384 530 | 420 032 |
| | 18 511 531 | 20 925 429 |
| À long terme | | |
| Provision pour congés de maladie (note 10) | 1 267 194 | 1 053 070 |
| | 19 778 725 | 21 978 499 |
| ACTIFS NETS (note 11) | 2 903 857 | 1 561 400 |
| | 22 682 582 \$ | 23 539 899 \$ |

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Daniel McMahon
Président du conseil d'administration



Marie Gagnon
Directrice générale

Notes complémentaires

30 juin 2011

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École applique les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La préparation des états financiers de l'École par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

| | |
|-------------------------|-------------|
| Mobilier et équipement | 5 et 10 ans |
| Matériel roulant | 5 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |
| Équipement informatique | 3 ans |
| Logiciel informatique | 3 et 5 ans |

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Constatation des produits

Les contributions des corps de police et les subventions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

3. CONTRIBUTION DES CORPS DE POLICE

L'article 43 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1) prévoit que l'École reçoit annuellement un financement équivalent à un pourcentage maximal de 1 % de la masse salariale des corps de police de la province de Québec, à l'exception des corps de police autochtone, selon des modalités déterminées par le gouvernement. Selon les modalités et les déclarations des masses salariales des corps de police, les totaux des contributions ont été calculés comme suit :

| | 2011 | 2010 |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Contribution de l'année civile 2007 (11 038 092 \$) pour 9 mois | – \$ | 8 278 569 \$ |
| Contribution de l'année civile 2008 (11 668 932 \$) pour 3 mois | – | 2 917 233 |
| Ajustements aux masses salariales | – | 1 604 |
| Contribution de l'année civile 2008 (11 668 932 \$) pour 9 mois | 8 751 699 | – |
| Contribution de l'année civile 2009 (11 846 970 \$) pour 3 mois | 2 961 742 | – |
| | 11 713 441 \$ | 11 197 406 \$ |

4. HÉBERGEMENT ET FORMATION

| | Formation | | Hébergement | |
|-------------------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Formation aux aspirants policiers | 3 014 263 \$ | 3 019 944 \$ | 1 545 442 \$ | 1 549 495 \$ |
| Formation aux policiers | 3 083 694 | 3 022 536 | 663 220 | 729 990 |
| Formation aux autochtones | 704 226 | 641 521 | 209 307 | 188 470 |
| Formation sur mesure | 2 867 893 | 2 428 654 | 737 522 | 685 152 |
| Centre d'appréciation du personnel de la police | 541 233 | 465 842 | 23 470 | 26 544 |
| Services aux collectivités, cafétéria | – | – | 874 564 | 837 783 |
| | 10 211 309 \$ | 9 578 497 \$ | 4 053 525 \$ | 4 017 434 \$ |

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

5. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

| | 2011 | 2010 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Employés de l'École | 15 388 292 \$ | 15 384 874 \$ |
| Policiers – Sûreté du Québec | 566 598 | 576 096 |
| Policiers municipaux | 1 117 860 | 1 183 919 |
| Formateurs et conférenciers | 429 597 | 322 036 |
| | 17 502 347 \$ | 17 466 925 \$ |

6. FOURNITURES, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET AUTRES

| | 2011 | 2010 |
|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Matériel pédagogique | 1 188 452 \$ | 1 092 602 \$ |
| Produits alimentaires et fournitures d'hébergement | 748 311 | 742 249 |
| Papeterie, fournitures et articles de bureau | 93 666 | 101 112 |
| Mobilier et équipement | 77 221 | 103 497 |
| | 2 107 650 \$ | 2 039 460 \$ |

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2011 | | |
|-------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------|
| | Coût | Amortissement accumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 4 615 360 \$ | 3 305 388 \$ | 1 309 972 \$ |
| Matériel roulant | 1 557 923 | 1 008 569 | 549 354 |
| Améliorations locatives | 956 567 | 841 258 | 115 309 |
| Équipement informatique | 1 492 462 | 1 116 297 | 376 165 |
| Logiciel informatique | 1 877 223 | 1 509 562 | 367 661 |
| | 10 499 535 \$ | 7 781 074 \$ | 2 718 461 \$ |

| | 2010 | | |
|-------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| | Coût | Amortissement accumulé | Valeur nette |
| Mobilier et équipement | 4 216 195 \$ | 3 250 114 \$ | 966 081 \$ |
| Matériel roulant | 1 555 220 | 1 002 616 | 552 604 |
| Améliorations locatives | 928 533 | 772 896 | 155 637 |
| Équipement informatique | 1 288 035 | 992 766 | 295 269 |
| Logiciel informatique | 1 636 755 | 1 420 662 | 216 093 |
| | 9 624 738 \$ | 7 439 054 \$ | 2 185 684 \$ |

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 1 465 835 \$ (2010 : 754 611 \$). Le coût et l'amortissement accumulé des immobilisations corporelles disposées au cours de l'exercice s'élèvent respectivement à 591 038 \$ et 587 900 \$ (2010 : 347 778 \$ et 347 778 \$) et ont généré des gains à la disposition de 30 754 \$ (2010 : 17 410 \$) et des produits de disposition de 30 754 \$ (2010 : 17 410 \$).

Les acquisitions d'améliorations locatives de l'exercice s'élèvent à 28 034 \$ (2010 : 30 789 \$) et il n'y a eu aucune disposition en 2011 et en 2010.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les acquisitions de mobilier et équipement de l'exercice s'élevaient à 680 066 \$ (2010 : 286 102 \$). Le coût et l'amortissement accumulé des dispositions au cours de l'exercice s'élevaient respectivement à 280 902 \$ et 277 764 \$ et il n'y a eu aucune disposition en 2010.

Les acquisitions de matériel roulant de l'exercice s'élevaient à 213 987 \$ (2010 : 231 635 \$). Le coût et l'amortissement accumulé des dispositions au cours de l'exercice s'élevaient respectivement à 211 284 \$ et 211 284 \$ (2010 : 174 786 \$ et 174 786 \$).

Les acquisitions d'équipement informatique de l'exercice s'élevaient à 303 280 \$ (2010 : 159 852 \$). Le coût et l'amortissement accumulé des dispositions au cours de l'exercice s'élevaient respectivement à 98 852 \$ et 98 852 \$ (2010 : 172 992 \$ et 172 992 \$).

Les acquisitions de logiciel informatique de l'exercice s'élevaient à 240 468 \$ (2010 : 46 233 \$) et il n'y a eu aucune disposition en 2011 et en 2010.

8. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2012 à contracter, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 \$.

Une convention de marge de crédit avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec prévoit l'utilisation d'un taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 30 juin 2011, l'École n'avait contracté aucun emprunt à court terme (2010 : solde à 1 300 757 \$ à un taux d'intérêt de 0,97 %).

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 \$ auprès d'une institution financière qui prévoit l'utilisation du taux préférentiel. Au 30 juin 2011, l'École n'avait contracté aucun emprunt (2010 : solde à 30 000 \$ à un taux d'intérêt de 3 %).

9. PRODUITS REPORTÉS

Le produit reporté relatif aux contributions des corps de police représente la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent. Le produit reporté relatif à la subvention représente le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la dépense de loyer de l'École pour l'exercice subséquent. Les autres produits reportés sont principalement constitués des produits d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

| | 2011 | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|
| | Contribution des corps de police | Subvention du gouvernement du Québec | Autres revenus |
| Produits reportés au début | 8 751 699 \$ | 4 934 775 \$ | 420 032 \$ |
| Encaissement | 11 668 931 | 13 159 400 | 660 839 |
| Variation des comptes à recevoir | 178 038 | (6 579 700) | — |
| Virement aux résultats | (11 713 441) | (6 579 700) | (696 341) |
| Produits reportés à la fin | 8 885 227 \$ | 4 934 775 \$ | 384 530 \$ |

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

9. PRODUITS REPORTÉS (suite)

| | 2010 | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|
| | Contribution des corps de police | Subvention du gouvernement du Québec | Autres revenus |
| Produits reportés au début | 8 278 569 \$ | 5 159 775 \$ | 444 406 \$ |
| Encaissement | 5 218 404 | - | 477 845 |
| Variation des comptes à recevoir | 6 450 526 | 6 579 700 | - |
| Virement aux résultats | (11 195 800) | (6 804 700) | (502 219) |
| Produits reportés à la fin | 8 751 699 \$ | 4 934 775 \$ | 420 032 \$ |

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 795 679 \$ (2010 : 839 251 \$) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé à 8,69 % (2010 : 8,19 %) de la masse salariale applicable, celui du RRAS et du RRPE à 11,54 % (2010 : 10,54 %) et celui du RRMSQ est resté stable à 8 %.

Provision pour congés de maladie

L'École dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'École.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'École. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 30 juin :

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

| | 2011 | 2010 |
|----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Taux d'indexation | 3,25 % | 3,25 % |
| Taux d'actualisation | 4,49 % | 5,43 % |
| Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs | 12 ans | 13 ans |
| Solde au début | 1 053 070 \$ | 982 629 \$ |
| Charge de l'exercice | 482 689 | 379 109 |
| Prestations versées au cours de l'exercice | (268 565) | (308 668) |
| Solde à la fin | 1 267 194 \$ | 1 053 070 \$ |

11. ACTIFS NETS

En 2011, le conseil d'administration de l'École a affecté une somme de 2 000 000 \$ des actifs nets non grevés d'affectation pour des charges de location non récurrentes reliées à la construction d'un nouveau pavillon de formation. Ce pavillon remplacera le pavillon Marguerite-D'Youville qui doit être démolie et le pavillon de Monseigneur-Courchesne qui est présentement en location temporaire. L'École ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société immobilière du Québec, échéant en 2028, pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2016 pour la location de biens et de services.

La charge de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 8 297 878 \$ (2010 : 8 184 878 \$), celle pour la location de biens et de services reliée à ces engagements est de 478 718 \$ (2010 : 442 646 \$). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

| Années | Immeubles | Biens et services |
|--------------------|----------------|-------------------|
| 2012 | 8 428 745 \$ | 401 736 \$ |
| 2013 | 8 428 745 | 372 678 |
| 2014 | 8 428 745 | 18 124 |
| 2015 | 8 368 024 | 18 124 |
| 2016 | 8 537 664 | 16 150 |
| 2017 et subséquent | 102 451 965 | — |
| | 144 643 888 \$ | 826 812 \$ |

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

| | 2011 | 2010 |
|-----------------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits | | |
| Contributions des corps de police | 4 424 002 \$ | 4 499 597 \$ |
| Formation | 3 991 539 | 4 001 064 |
| Hébergement | 1 361 138 | 1 388 264 |
| Bilan | | |
| Créances et contributions des corps de police | 5 431 546 \$ | 5 431 796 \$ |

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés identifiées ci-dessus et celles déjà divulguées dans les états financiers avec des entités sous contrôle commun et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2011.



Les états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pours'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'École, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

**ORIGINAL REQUIS
ET SIGNÉ**

Michel Richer
Directeur général

Laval, le 24 novembre 2011



Les états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'École nationale des pompiers du Québec, qui comprennent le bilan au 30 juin 2011 et l'état des résultats et excédent cumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne



Les états financiers

de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

**ORIGINAL REQUIS
ET SIGNÉ**

Renaud Lachance, FCA auditeur

Montréal, le 24 novembre 2011



École nationale des pompiers du Québec
Résultats et excédent cumulé
 de l'exercice clos le 30 juin 2011

| | 2011 | 2010 |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits | | |
| Subvention du gouvernement du Québec | 511 400 \$ | 736 400 \$ |
| Formation | 1 362 319 | 1 239 537 |
| Publications | 329 716 | 151 204 |
| Autres produits | 66 581 | 59 630 |
| Intérêts | 13 604 | 11 705 |
| | 2 283 620 | 2 198 476 |
| Charges | | |
| Traitements et avantages sociaux | 1 252 098 | 1 292 276 |
| Déplacements | 270 535 | 229 451 |
| Matériel pédagogique | 392 767 | 257 376 |
| Systèmes d'information | 115 704 | 171 389 |
| Loyer | 103 712 | 100 946 |
| Frais de bureau | 106 012 | 81 985 |
| Honoraires | 212 335 | 136 174 |
| Publicité et promotion | 14 580 | 43 321 |
| Télécommunications | 16 980 | 17 509 |
| Ajustement -taxes de vente (note 4) | (21 322) | 110 512 |
| Frais financiers | 6 634 | 4 977 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 46 825 | 107 465 |
| Moins-value sur les immobilisations corporelles | 33 411 | - |
| | 2 550 271 | 2 553 381 |
| Déficit des produits sur les charges | (266 651) | (354 905) |
| Excédent cumulé au début | 1 547 872 | 1 902 777 |
| Excédent cumulé à la fin | 1 281 221 \$ | 1 547 872 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



École nationale des pompiers du Québec

Bilan
au 30 juin 2011

| | 2011 | 2010 |
|---------------------------------------------|--------------|--------------|
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 45 740 \$ | 101 179 \$ |
| Dépôt à terme, 1,35 % (2010 : 0,55 %) | 592 810 | 1 091 906 |
| Créances - Gouvernement du Québec | 127 850 | 127 850 |
| - Clients | 446 331 | 300 724 |
| Stocks | 192 971 | 99 313 |
| Charges payées d'avance | 6 945 | 19 655 |
| | 1 412 647 | 1 740 627 |
| Immobilisations corporelles (note 3) | 83 456 | 96 312 |
| | 1 496 103 \$ | 1 836 939 \$ |
| Passif à court terme | | |
| Charges à payer et frais courus (note 4) | 199 882 \$ | 288 867 \$ |
| Produits reportés | 15 000 | 200 |
| | 214 882 | 289 067 |
| Excédent cumulé | 1 281 221 | 1 547 872 |
| | 1 496 103 \$ | 1 836 939 \$ |
| Obligations contractuelles (note 6) | | |
| Éventualités (note 8) | | |

Pour le conseil d'administration,

**ORIGINAL REQUIS
ET SIGNÉ**

Serge Tremblay
Président du conseil d'administration

**ORIGINAL REQUIS
ET SIGNÉ**

Patrick Gallagher
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



École nationale des pompiers du Québec

Notes complémentaires

30 juin 2011

1. Constitution et objet

L'École nationale des pompiers du Québec (ci-après « l'École »), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} septembre 2000 par la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Aux fins de la préparation des états financiers, l'École utilise le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

La subvention du gouvernement du Québec est constatée à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la formation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été rendus;
- le prix du service est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est vraisemblablement assuré.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Stocks

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.



École nationale des pompiers du Québec
Notes complémentaires
 30 juin 2011

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire :

| | |
|-------------------------|-------|
| Améliorations locatives | 5 ans |
| Équipement informatique | 3 ans |
| Mobilier et équipement | 5 ans |
| Logiciels | 3 ans |

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'École de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et excédent cumulé.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Immobilisations corporelles

| | Améliorations locatives | Équipement informatique | Mobilier et équipement | Autres équipements | Logiciels | 2011 Total | 2010 Total |
|--------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|
| Coût | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture | 237 395 | 104 259 | 149 707 | 1 325 | 473 147 | 965 833 | 941 882 |
| Acquisitions | 43 345 | - | 876 | - | 23 159 | 67 380 | 23 951 |
| Radiations | - | - | - | (1 325) | - | (1 325) | - |
| Réduction de valeurs | - | - | - | - | (33 411) | (33 411) | - |
| Solde de clôture | 280 740 | 104 259 | 150 583 | - | 462 895 | 998 477 | 965 833 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde d'ouverture | 223 865 | 99 142 | 119 635 | 1 325 | 425 554 | 869 521 | 762 056 |
| Amortissement de l'exercice | 11 915 | 4 073 | 11 361 | - | 19 476 | 46 825 | 107 465 |
| Radiations | - | - | - | (1 325) | - | (1 325) | - |
| Solde de clôture | 235 780 | 103 215 | 130 996 | - | 445 030 | 915 021 | 869 521 |
| Valeur comptable nette | 44 960 | 1 044 | 19 587 | - | 17 865 | 83 456 | 96 312 |

